

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

18 août 1918

Je suis sorti hier de la prison de Saint-Gilles, où les Boches ont jugé à propos de m'enfermer en même temps que mes confrères Lagye, de ***l'Étoile belge*** ; Dumont, du ***Ralliement*** ; Houziaux, du ***Peuple*** ; Delandsheere, du ***XXe Siècle***, et Thomas; les quatre derniers sont toujours détenus.

Motifs de mon arrestation : les voyages au Havre, qu'au mépris des ordonnances allemandes, j'ai faits en 1914 et en 1915 et l'administration des fonds destinés à secourir ceux des journalistes qui se trouvent dans le besoin par suite de leur refus de travailler sous la censure de l'ennemi. (**Note**)

Mes voyages entre le Havre et Bruxelles, de même que certaine affaire de recrutement de volontaires, m'avaient déjà valu de passer en conseil de guerre en 1915 ; cette fois-là, j'avais été enfermé, avec 21 Belges et Français, arrêtés au moment où ils tentaient de franchir la frontière hollandaise, au 3^{ème} étage du Ministère de l'Intérieur, dans le bureau qu'occupait avant les hostilités M. C. Jacquart, directeur du service de

la statistique. Etre enfermé, au nombre de 22, dans une seule pièce et n'avoir au total que 18 paillasses à sa disposition, ça n'était certes pas le dernier mot du confort, mais l'atmosphère d'ardent patriotisme que l'on respirait dans ce milieu faisait passer aisément sur bien des effluves moins agréables qu'on y respirait également.

A Saint-Gilles, j'avais demandé et obtenu de n'avoir pas de compagnon de captivité : la solitude ne m'a jamais fait peur, pourvu que j'aie des livres à ma disposition. Or, la malchance a voulu que je n'en ai pas eu pendant les quatre premiers jours – la jouissance de la bibliothèque m'était interdite je ne sais pourquoi et il faut, pour recevoir des livres de chez soi, une autorisation en due forme que ma femme eut mille peines à obtenir –. Ces quatre jours m'ont laissé un souvenir détestable. Vous riez? Essayez-en pour voir ! Lorsque vous posez, pendant seulement deux ou trois heures dans l'antichambre de votre médecin, vous avez vos orteils qui se frisent. Imaginez donc, si vous le pouvez, le supplice représenté par une « pose » de quatre fois 21 heures dans une pièce blanchie à la chaux, de 1 m80 sur 5 mètres, éclairée par une étroite fenêtre percée à 3 mètres de hauteur, avec comme unique occupation la lecture de votre « règlement d'ordre intérieur », et je vous certifie qu'au lieu de

rire vous vous sentirez envahi par la plus noire des mauvaises humeurs. Dans l'après-midi du quatrième jour, heureusement, j'ai reçu les œuvres de Rabelais, puis de Dickens. De cet instant il était loisible au juge d'instruction de me laisser moisir en cellule pendant tout le temps qu'il lui plairait : j'étais blindé.

Cette cellule devait avoir été occupée pendant un temps assez long par des femmes ; à en juger par les très nombreuses inscriptions gravées dans le crépi des murs au moyen d'une épingle. J'ai eu tout loisir de déchiffrer la plupart ; elles étaient toutes en français et respiraient la plus belle santé morale. Jugez-en :

« Pourvu que ma petite est (*sic*) bien soignée et que mon homme il n'est (*re-sic*) pas fusillé, je me fiche du reste. — Juliette. »

« Mon cher petit mari, je suis retenue pour l'instant à ma villa de Saint-Gilles. Fais comme moi : aie bon courage et prends patience. — Maria. »

« Sans doute, vaillante patriote, vous êtes ici innocente comme moi. Ne vous laissez point décourager : c'est pour le Roi. — Hélène. »

« Je vais être déportée en Allemagne. Bon courage à ma successeur. C'est pour le pays. — Juliette. »

« Quand vous lirez ceci, qui que vous soyez, songez que j'ai mis mon espoir en Dieu qui protège ceux qui ont fait leur devoir. Faites comme moi et vous gagnerez (*sic*). — Berthe.

Quand j'étais las de lire et de faire les cent pas, j'allais rêver devant l'inscription suivante tracée, au crayon celle-ci et d'une main ferme, à côté du chambranle en granit de la porte : « *Entrée ici le 12 février 1918* ». Venait ensuite un calendrier qui s'arrêtait au 29 juin ; sous cette date, on pouvait lire : « *On vient me prendre. Adieu !* » — Libérée ? Déportée ? Fusillée ? Qui jamais le saura ?

Mais en voilà plus qu'assez sur « mes prisons » (**Note**) ; les 30 années d'incarcération de Latude (**Note**) me font honte et les délicieux lauriers de Silvio sont trop verts.

(pages 477-480)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce que disent des circonstances de cette incarcération Louis **GILLE**, Alphonse **OOMS** et Paul **DELANDSHEERE** dans **50 mois d'occupation allemande** (Volume 4 : 1918) en date du 8 août 1918 (19180808) et à cette même date du 31 août 1918 (19180831) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19180808%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>
<https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Pour le « *refus de travailler sous la censure de l'ennemi* », lisez l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** (journaliste d'un pays neutre, l'Argentine), « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

Pour **LATUDE** (1725-1805), « *roi de l'évasion* », voyez notamment la BD des FUNCKEN (sur scénario d'Yves DUVAL), « *Une plaisanterie qui coûte cher* », parue dans le N°25 de l'hebdomadaire **TINTIN** de 1959.

« *Les délicieux lauriers de Silvio* ». Allusion à **Silvio ou le boudoir**, par Mary LAFON ? ...